

L'hon. M. GORDON: Il peut y avoir des terres qui seront transférées aux provinces moyennant rétribution, mais je crois que la plupart seront mises en la possession des provinces sans aucune rétribution, ou presque sans frais.

M. BOWMAN: Seulement à la demande des provinces ou des municipalités, je présume?

L'hon. M. GORDON: Oui.

M. REID: Je félicite le ministre d'avoir présenté cette résolution. Dans la Colombie-Anglaise, on demande cela depuis longtemps à propos du paiement des taxes. Je remarque la fin de la résolution:

...et pour permettre au département de transmettre des terrains plus grands en superficie que cinq acres.

Ainsi de suite. Dans plusieurs municipalités de la vallée inférieure du Fraser, la contenance est de 4.9 acres, ou de 5, comprenant la réserve de chemins. Il y a bien des lots de cette étendue dans cette région et je voudrais savoir si on les comprendra tous, si petits qu'ils soient?

L'hon. M. GORDON: La loi autorise le directeur à vendre des lopins de terre jusqu'à cinq acres d'étendue, mais dans nombre de cas il est préférable d'en vendre plus grand dans un endroit. La loi vise à conférer ce pouvoir au directeur.

M. REID: Mais quant au paiement des taxes, tous les terrains seront inclus, quelle que soit leur contenance?

L'hon. M. GORDON: Oui.

M. SPEAKMAN: Aux termes de la résolution, je présume que le directeur pourra à sa discrétion payer les taxes et conserver la ferme ou la passer à la province ou à la municipalité qui en disposeront.

L'hon. M. GORDON: C'est l'intention.

M. SANDERSON: Si ce n'est pas enfreindre le règlement, monsieur le président, je demanderai au ministre s'il a la liste des 4,165 individus placés sur des terres dans la province d'Ontario, l'année dernière. Il se souviendra de m'avoir promis ces noms le 22 avril dernier, puis le 3 mai, et de nouveau le 11 mai; mais je ne les ai pas encore reçus. Où en est-il rendu avec ce renseignement?

L'hon. M. GORDON: A la suite de la demande de l'honorable député, j'ai demandé aux fonctionnaires du département de tâcher de préparer une liste par comtés des personnes ainsi placées sur des fermes. Je l'ai déjà dit, la liste n'avait pas été tenue par comtés,

[M. Speakman.]

mais par régions. Ce matin, j'ai reçu une liste partielle qui comprend je crois la majorité des cas, repartis par comtés, dans la province d'Ontario. Je ne crois pas que cette liste doive être déposée sur le bureau, et pour cette raison bien évidente. Bon nombre de ces gens travaillent à petits salaires et d'autres sont mieux payés; il en est qui avant d'aller travailler sur des fermes pour se suffire exerçaient différents emplois. Dans le cours de la journée, je communiquerai à l'honorable député la liste par comtés, telle qu'elle a été préparée, mais je ne crois pas que l'on devrait publier les noms. Quant à ceux qui ont été placés par les compagnies de chemins de fer, je me suis adressé à celles-ci et je me ferai un plaisir, soit de déposer ou de communiquer à l'honorable député la réponse que j'ai reçue. Les compagnies de chemins de fer n'ont pas classifié les noms par comtés, et elles ne croient pas à propos de mettre leur personnel à la préparation de ce renseignement.

M. SANDERSON: Le 11 mai, le ministre a déclaré qu'il ne lui serait pas possible de fournir une liste indiquant les comtés et je lui ai dit que je n'insisterai pas sur ce point s'il pouvait me fournir tous les renseignements à sa disposition. Le ministre a déclaré qu'il avait une politique de retour à la terre, et le 22 avril il a dit que durant la dernière année civile ou financière il avait placé 4,165 personnes sur des terres dans la province d'Ontario. J'ai fait preuve de patience depuis cette promesse qui date du 22 avril. Ce matin, il me dit qu'il n'a pas les noms et qu'il ne croit pas qu'il serait bien de les publier. Je ne vois pas pourquoi il refuserait de fournir les noms de ceux qui ont été placés sur des terres dans la province d'Ontario, l'année dernière. Je préfère qu'il me dise franchement qu'il ne veut pas fournir l'information qu'il a promise, non pas une fois, ni deux fois, mais trois fois. Depuis le 22 avril, il me dit et il me répète qu'il est à obtenir ce renseignement. Je n'aime pas cette manière d'éluder,—j'espère que l'expression est parlementaire,—parce que je crois que tout honorable membre de cette Chambre a droit à ce renseignement. Le ministre me fournira-t-il les renseignements que ses fonctionnaires ont pu recueillir depuis le 22 avril? La question n'est pas compliquée. Que le ministre me dise franchement qu'il ne veut pas me les donner ou qu'il ne les a pas. Je suis porté à croire qu'il n'a pas l'information qu'il prétendait avoir le 22 avril.

L'hon. M. GORDON: Monsieur le président, je proteste contre la dernière assertion qu'a faite l'honorable député. Je n'ai pas